

# Présentation des enseignements

## Eveil musical

Pour les **enfants en maternelle**, l'Ecole de Musique des Pierres Dorées propose des contenus adaptés aux enfants de 3 à 5 ans avec :

- Groupe de tout petits pour les enfants en petite et moyenne section de maternelle,
- Groupe de grands pour les enfants en grande section.

## Initiation musicale

Pour les **enfants en CP**, l'Ecole de Musique des Pierres Dorées propose un cours d'initiation musicale avec :

- Découverte des rythmes et sonorités, maximum 8 élèves,
- Découverte pratique à travers un bassin d'instruments, maximum 4 élèves, 1 séance sur 2.

## Formation musicale

Anciennement appelé solfège, les séances de formation musicale sont destinées à l'**apprentissage** des perceptions des **sons** et des **rythmes** ainsi que la connaissance de tout ce qui se rattache aux signes employés pour écrire la musique.

Conformément aux recommandations du ministère de la culture « Partir de la musique pour en découvrir le langage et ses techniques », **les séances sont organisées en 2 temps** :

- 30 minutes dédiées à l'apprentissage théorique,
- 45 minutes dédiées à la mise en pratique des notions par du chant, de la rythmique...

L'Ecole de Musique des Pierres Dorées propose les cours de Formation Musicale les trois premières années (FM1 à FM3).

## Pratique instrumentale

Les cours d'instruments sont réalisés soit par groupe de 2 ou en individuel (choix à convenir avec l'enseignant). Les **instruments** proposés sont les suivants :

- Batterie,
- Guitare,
- Piano,
- Violon,
- Chant.

## Pratique collective

Les pratiques collectives ont pour but de réunir les musiciens pour partager la même discipline suivant plusieurs ateliers.

Elles deviennent obligatoires après la dernière année de Formation Musicale (FM3).

Les **ateliers** suivants sont proposés :

- Chorale,
- Orchestre (classique),
- Groupe ados (pop rock).

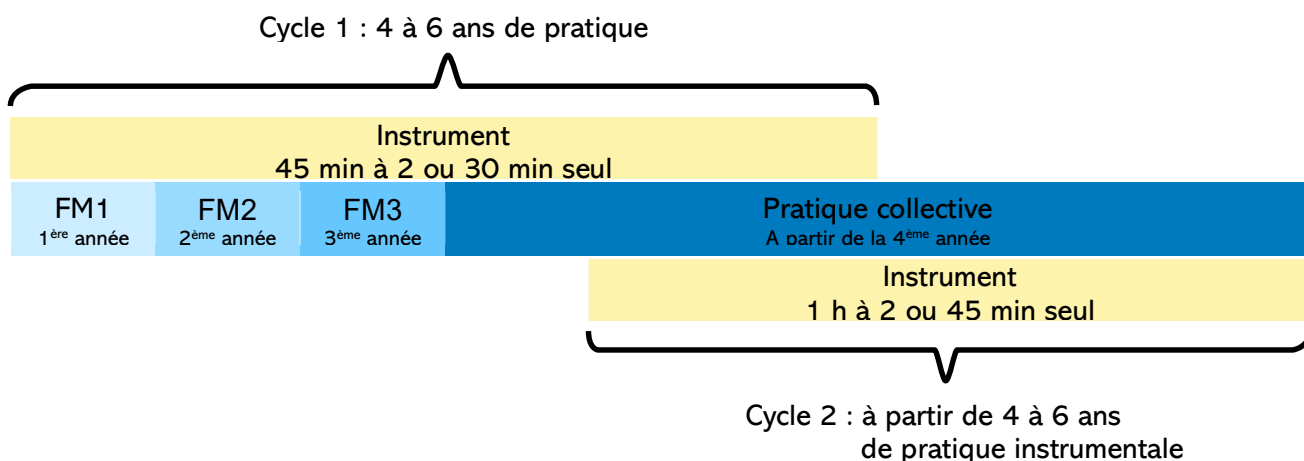
# Organisation des apprentissages

## Cursus instrumental enfants

L'apprentissage d'un instrument est accessible à partir de 7 ans.

L'acquisition de la pratique instrumentale, validée par l'enseignant, correspond aux niveaux de **cycle 1** puis **cycle 2**.

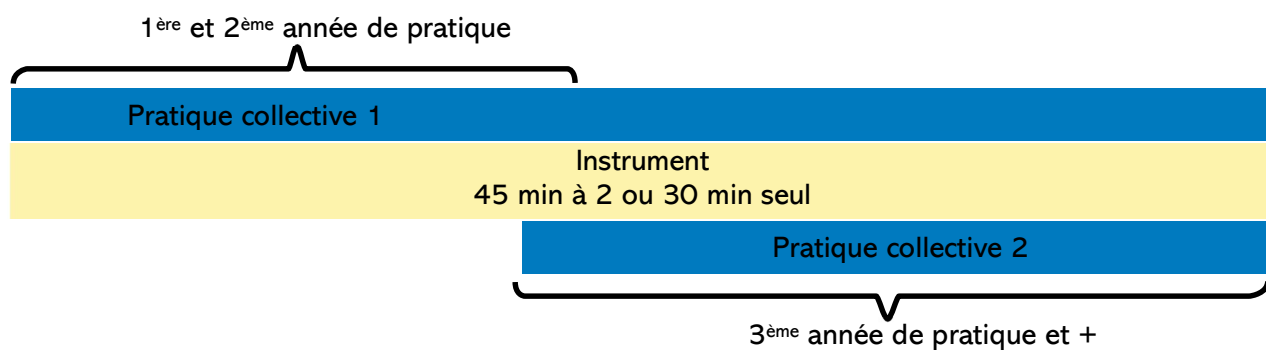
La pratique instrumentale est obligatoirement complétée par de la formation musicale ou une pratique collective.



## Cursus instrumental adolescents

Pour les adolescents (ayant déjà les bases de formation musicale), il est proposé pour la première année la pratique d'un instrument avec une pratique collective.

Après 2 années de pratique instrumentale, il est proposé d'ajouter une seconde pratique collective.



## Cursus instrumental adultes

Pour les adultes, les cours sont proposés sous forme individuelle :

- 30 min / semaine ou 1 h / 2 semaines.
- 45 min / semaine.

# Tarifs

## Adhésion obligatoire

Résidents des communes de Chessy et Châtillon..... 15 €

Résidents de communes extérieures..... 65 €

*La différenciation des tarifs d'adhésion est justifiée par les subventions reversées par les municipalités de Châtillon et Chessy.*

## Forfaits de septembre à juin

### **Cursus instrumental enfants**

Eveil musicale ..... 200 €

Initiation musicale + bassin d'instrument..... 290 €

Cycle 1 (pratique instrumentale + FM ou pratique collective)..... 600 €

Cycle 2 (pratique instrumentale + pratique collective)..... 700 €

### **Cursus adolescents**

Pratique instrumentale..... 400 €

Pratique collective ..... 200 €

### **Cursus adultes**

Pratique instrumentale adulte 30 min ..... 620 €

Pratique instrumentale adulte 45 min ..... 780 €